



QUÉBEC-EST

THIBAUDEAU.—Tape ! Pelletier, tape dessus, il veut déraciner le "laurier" que je viens de planter.
 MACKENZIE.—Remue toi donc, Rodolphe, Va donc aider tes amis.
 LAFLAMME.—Laisse donc faire, ce laurier me porte ombrage. Ça ne sera pas une grande perte.

Québec, Montréal, Ottawa et Occidental. S'il réussissait à se faire concéder le privilège qu'il demandait, c'en était fait de toutes les auberges de Stc. Thérèse.

Pour une raison, ou pour plusieurs autres, la licence lui fut refusée.

M. X... ne se tint pas pour battu. Il construisit à faux frais une petite cabane à quelques pas de la gare et y ouvrit un débit de ginger ale, de soda, de bière d'épingle, de pain d'épices et de bonbons.

Lorsqu'un chaland lui demandait quelque chose de plus fort que les boissons tempérantes qu'il annonçait en vente, il lui disait qu'il avait du jus de piquet, une boisson réellement extraordinaire. Il lui servait un mélange de whiskey, de vin et de bitters, qui tapait sur la cinquante.

Le commerce du jus de piquet allait assez bien lorsqu'un jour les agents du revenu eurent vent de la chose et l'on commença des procédés judiciaires contre l'inventeur de la nouvelle boisson. Si les dépositions contre le défendeur étaient le moins de fortes il devait payer une amende de \$95 et les frais ou passer six mois en prison.

La cause fut portée devant le magistrat de l'endroit.

L'INFORMER donna son témoignage. Il déclara qu'il était entré dans la buvette de M. X... qu'il y avait demandé un verre

de jus de piquet et qu'il l'avait payé cinq cents.

L'avocat du défendeur, dans ses trans questions, demanda au témoin s'il avait bu du whiskey, du vin, de la bière, &c. A chaque question l'informer répondait négativement. C'était, disait-il, une boisson appelée "Jus de piquet."

Après avoir ouï les témoins qui s'accordaient tous à dire que le défendeur ne vendait que du jus de piquet. Le magistrat débouta la plainte, attendu que le statut n'avait jamais défendu la vente de cette nouvelle boisson.

M. X... continue toujours la vente du jus de piquet, au grand désespoir de l'inspecteur du revenu

L'INNOCENCE VENGÉE.

M. S... est parti il y a une quinzaine de jours pour faire une partie de chasse aux canards dans les Iles de Sorel.

Un soir après avoir bien garni sa gibecière, il fut invité par un des habitants du littoral du Lac à passer la veillée en famille. Il émergea ses hôtes par le récit de ses prouesses et passa une soirée des plus agréables. Malheureusement vers la fin de la veillée le ciel s'assombrit et bientôt un orage terrible fondit sur le lac. Toutes les écluses du ciel semblaient ouvertes et le vent du nord

soufflait avec force dans les aulnages pendant que les flots tourmentés du Lac St. Pierre déferlaient en mugissant sur les grèves désertes. Impossible pour M. S... de se rendre en canot au village voisin où il avait établi ses quartiers généraux. Il accepta chez son ami l'hospitalité pour la nuit. Mal lui en prit. Or oyez ce qui arriva à notre tueur de canards.

La personne qui devait l'héberger pour la nuit était un vieux notaire qui avait établi une règle sévère dans sa maison. A dix heures, une grande horloge oblongue au lent et monotone tictac annonçait le couvre-feu ; tous les habitants de la maison devaient se retirer dans leurs chambres et se livrer au sommeil. Toutes les portes étaient verrouillées et fermées à double tour. Le maître de céans emportait toutes les clés et les cachait sous son oreiller. M. S... entré dans son appartement passa une heure à rédiger quelques notes de voyage, et lorsqu'il était sur le point de se mettre au lit il constata avec effroi qu'il manquait dans l'ameublement de la chambre un vase, qui d'ordinaire, est toujours rélégué dans l'ombre. Il chercha sous le lit, dans le lavabo, en arrière du sofa, il chercha jusque dans les tiroirs de la commode. Il essaya d'ouvrir la fenêtre, impossible, l'espagnolette était rouillée et résistait à tous ses efforts. Il prit le flambeau et entra dans le passage en